



Vérifier au prononcé

Discours de M^{me} Sylvie Lucas,
Présidente du Conseil économique et social

Cloture de la Session Substantive de l'ECOSOC 2009

Monsieur le Secrétaire général adjoint,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les représentants,
Mesdames et Messieurs,

Nous voici parvenus au terme d'une session du Conseil économique et social qui - j'espère que vous en conviendrez avec moi - a été très réussie. Je tiens à vous remercier de n'avoir pas ménagé votre peine et d'avoir montré votre détermination à travailler ensemble dans un esprit de coopération. Je remercie spécialement les Vice-présidents du Conseil pour la compétence dont ils ont fait preuve lors qu'ils ont dirigé les travaux.

J'aimerais également remercier les nombreux collègues qui ont su avec une grande habileté faciliter l'accord sur diverses résolutions, ainsi que les membres du Secrétariat et des organisations du système des Nations Unies, et en particulier toute l'équipe autour du Directeur du Bureau de support et de coordination de l'ECOSOC, M. Nikhil Seth, et tous les membres de l'équipe de la Secrétaire du Conseil, Mme Jennifer De Laurentis, qui ont appuyé sans relâche nos travaux tout au long de ce processus. Je tiens aussi à exprimer ma vive gratitude aux membres de ma délégation - M. Philippe Donckel, M. Léo Faber et Mme Christine Goy - qui, non seulement m'ont secondé, mais ont aussi conduit avec succès des processus de facilitation sur des textes importants. Ce travail a été véritablement un travail d'équipe.

Mesdames et Messieurs,

Notre objectif ces derniers mois, et plus précisément pendant la présente Session, a été de faire avancer le Conseil et de traduire dans la

réalité la vision de nos chefs d'État et de Gouvernement inscrite dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Je pense pouvoir dire que nous avons bien progressé. Permettez-moi de mettre en relief certains des résultats positifs obtenus au cours de la présente Session ainsi que le chemin suivi pour y parvenir.

Nous avons engagé un processus préparatoire large et intensif. Pour la première fois, des réunions préparatoires ont été tenues dans trois régions du monde. Nous avons été en mesure d'aborder la question de la santé dans nombre de ses dimensions et je pense que nos délibérations ont permis d'inscrire la santé publique clairement au centre de l'agenda du développement. Il est aussi encourageant de constater que la déclaration ministérielle, adoptée à l'issue du débat de haut niveau, non seulement s'attache à promouvoir le consensus sur des questions très variées, qu'il s'agisse des maladies contagieuses et non contagieuses ou des maladies tropicales négligées, des systèmes et des services de santé ou encore de l'accès universel à la santé procréative, mais contient aussi des mesures concrètes pour avancer dans la réalisation des objectifs relatifs à la santé publique mondiale. Le Conseil a préparé le terrain pour des actions de suivi solides dans le domaine de la santé publique, telles que l'élaboration de plans d'action pour la diffusion des connaissances sanitaires ou la mise en place de partenariats multisectoriels pour relever les défis en matière de santé.

La franchise des exposés nationaux présentés de façon volontaire par sept pays dans le cadre du débat de haut niveau a stimulé la réflexion tant sur les politiques concluantes susceptibles d'être transposées dans d'autres pays que sur les moyens de résoudre les problèmes de développement persistants. Ces exposés ont apporté la preuve que le Conseil offre une enceinte unique en son genre pour mobiliser la communauté mondiale à l'appui des efforts nationaux visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. D'ailleurs, le fait que 15 pays se sont portés volontaires pour présenter un exposé lors de l'Examen ministériel annuel de 2010 atteste l'intérêt croissant que suscite la participation à cet exercice. Je voudrais encourager les pays à manifester le même enthousiasme s'agissant de se porter volontaires pour accueillir des réunions ministérielles régionales qui se focaliseront sur tel ou tel aspect de la thématique de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

L'un des messages clés du Débat consacré aux Questions de coordination est que pour faire face aux conséquences des crises actuelles, nous devons mettre en place des politiques qui garantissent la cohérence

entre les domaines économique, social et environnemental. À cette fin, nous devons agir dans le cadre du développement durable. Le moment est venu d'adhérer pleinement à cette notion qui n'est pas nouvelle, mais qu'il importe de mettre en œuvre afin de concilier les politiques et objectifs sectoriels à court terme et l'enjeu à long terme du développement durable. Le système des Nations Unies doit intensifier ses efforts pour promouvoir le développement durable: le défi consistera désormais à donner une autre envergure aux initiatives en cours mais aussi à développer les capacités qui permettront d'adopter des démarches plus globales.

L'attention du Conseil a également été appelée sur la nécessité de resserrer les liens avec le Conseil des Chefs de Secrétariat. Nous nous efforcerons de trouver des moyens d'agir plus efficacement dans ce sens à l'avenir.

Dans le cadre du Débat consacré aux Activités opérationnelles, le Conseil économique et social a donné une nouvelle impulsion aux efforts visant à appliquer les conclusions de l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2007. J'estime que, comme cela a été le cas cette année, le Conseil devra continuer de centrer ses travaux sur le rôle qu'il est appelé à jouer pour mobiliser le système des Nations Unies en vue de l'application des conclusions de l'Examen triennal complet, tout en évitant de s'ingérer dans les détails de la gestion des fonds, programmes et institutions spécialisées. En outre, il est important que des spécialistes de la coopération pour le développement continuent de participer aux travaux consacrés aux activités opérationnelles, de façon que nos orientations qui en découlent s'ancrent dans les réalités du terrain.

Les échanges qui ont lieu cette année dans le cadre du Débat consacré aux Affaires humanitaires ont été des plus instructifs et constructifs. Je ne cacherai pas ma satisfaction de voir qu'il a été possible d'adopter par consensus une résolution très concrète sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, dans laquelle sont réaffirmés des principes importants tels que la nécessité pour toutes les parties de faciliter le libre accès, dans des conditions de sécurité, des agents de l'humanitaire, ou la nécessité de respecter et d'appliquer le droit international humanitaire et les principes humanitaires.

Ces derniers mois, nous avons pu établir une collaboration plus active avec la Commission de consolidation de la paix et j'espère conforter cette

tendance grâce à un dialogue plus poussé, y compris avec les présidents des formations spécifiques à un pays. Comme l'a indiqué l'Ambassadeur Munoz, nous avons également l'intention d'organiser à la mi-octobre une réunion conjointe du Conseil économique et social et de la Commission qui traitera de l'impact des crises alimentaire et économique sur les pays sortant d'un conflit. Il y a incontestablement des possibilités importantes pour une coopération plus étroite et une relation plus soutenue entre les deux organes.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, plusieurs mandats ont été attribués au Conseil par la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement qui s'est tenue à New York à la fin du mois dernier.

En tant que principal organe des Nations Unies chargé des questions économiques et sociales et mécanisme central pour la coordination à l'échelle du système, le Conseil a sans conteste un rôle déterminant à jouer dans la formulation d'une réponse internationale inclusive, avec des mesures aux niveaux national, régional et international, et nous nous efforcerons de nous acquitter pleinement des mandats qui ont été confiés au Conseil.

J'ai d'ailleurs le plaisir de dire que nous avons déjà fait des progrès à cet égard au cours de cette session.

Au paragraphe 58 du document final de la Conférence sur la crise mondiale, le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail avait été invité à présenter à la session de fond du Conseil le «Pacte mondial pour l'emploi» adopté par la 98^e Conférence internationale du Travail. Comme vous le savez, non seulement M. Somavia a répondu favorablement à mon invitation et a présenté au Conseil, le premier jour de sa Session, le Pacte mondial pour l'emploi, mais le Conseil, à travers une résolution adoptée le 23 juillet, a aussi accueilli favorablement l'adoption du Pacte et encouragé les États membres à le promouvoir et à l'utiliser pleinement.

S'agissant des mandats attribués au Conseil au paragraphe 56 du document final de la Conférence, celui qui concerne le renforcement du processus de suivi du financement du développement a été, grâce à votre coopération à tous, pleinement réalisé. Je ne reviendrai pas une nouvelle fois sur les principaux éléments des recommandations que nous venons d'adopter, mais je pense que le Conseil a proposé un cadre véritablement prometteur qu'il nous appartiendra d'utiliser pleinement.

En ce qui concerne le deuxième mandat défini au paragraphe 56, qui figurait déjà dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement, à savoir la demande consistant à examiner la question du renforcement des dispositifs institutionnels chargés de promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, notamment le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, il n'a pas vraiment été possible, contrairement à ce que j'avais estimé dans ma lettre début juillet, de commencer à en débattre lors de cette session. Peut-être qu'après la prochaine session du Comité d'experts, dont le mandat vient d'être reconduit par le Conseil, on pourra poursuivre les discussions à ce sujet.

Je crois que nous nous accordons tous à penser que les trois autres mandats énumérés au paragraphe 56 du document final, qui sont nouveaux, doivent faire l'objet d'une considération attentive. Je sais que certains États membres auraient souhaité avancer sur certains points, mais à deux jours de la fin de la session, il n'y avait vraiment plus de temps pour approfondir ces questions, et mener des discussions de fond à la mesure de l'importance de celles-ci. C'est pourquoi, je pense que la meilleure chose à faire a été de demander au Secrétaire général de nous communiquer des informations de fond sur chacun de ces trois sujets, et de commencer à examiner, muni de ces rapports et informations, ces questions, le plus tôt possible, à l'automne.

Ces informations devraient, dans la mesure du possible, être réunies et préparées en concertation avec les entités concernées telles que, notamment, le CCS et les institutions de Bretton Woods.

Mesdames et Messieurs,

A côté de ces mandats que nous nous efforcerons de faire avancer dans les semaines et mois à venir, nous travaillons d'ores et déjà à la préparation du prochain Examen ministériel annuel, qui portera sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et du deuxième Forum pour la coopération en matière de développement.

Le premier Forum pour la coopération en matière de développement, qui s'est tenu l'an dernier, a permis de faire du Conseil une tribune pour des débats indépendants de qualité, associant toutes les parties prenantes, sur la coopération en matière de développement. Les préparatifs du deuxième Forum accorderont une place particulière à la responsabilité mutuelle en matière de coopération pour le développement, à la coopération Sud-Sud et

triangulaire ainsi qu'à la cohérence de la gestion de l'aide pour la promotion d'autres formes de financement du développement.

Plusieurs réunions et colloques régionaux seront organisés pour assurer des préparatifs approfondis et largement ouverts. Le premier colloque de haut niveau aura lieu à Vienne, les 12 et 13 novembre prochains, et sera accueilli par le Gouvernement autrichien. Il portera sur l'élaboration d'un cadre plus ouvert pour une coopération responsable et transparente en matière de développement. Je voudrais inviter tous les États membres à participer à la préparation du Forum, aux côtés des différents acteurs qui font partie de cette architecture complexe qu'est aujourd'hui le système de coopération en matière de développement.

En ce qui concerne l'Examen ministériel annuel sur le thème de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, je crois qu'il faudrait intensifier encore l'année prochaine nos efforts visant à obtenir la coopération d'un grand nombre de parties prenantes. Nous devrions aussi veiller à ne pas simplement «prêcher à des convertis», comme on dit, mais à assurer la participation d'acteurs qui, bien qu'indispensables à la réalisation des objectifs concernant la promotion de la femme, n'ont pas encore été pleinement associés à notre action.

Enfin et surtout, pour que notre prochaine session soit elle-aussi un succès, nous devons commencer à la préparer sans tarder, c'est-à-dire dès l'automne, et ce à tous les niveaux.

Je me réjouis à l'idée de continuer de travailler avec vous pour assurer la réalisation de nos objectifs communs.

Je vous remercie de votre attention.